

# Ordonnance de Villers-Cotterêts

## 1539



Dessiné et gravé en taille-douce  
par Patrick Lubin

Format horizontal 36 x 21,45

50 timbres à la feuille

Vente anticipée le 28 octobre 1989  
à Villers-Cotterêts (Aisne)

Vente générale le 30 octobre 1989

Presque entièrement entourée par la forêt de Retz, Villers-Cotterêts est une petite ville du Valois née de la passion de la chasse. Les premiers Capétiens, grands veneurs, y firent en effet de fréquents séjours. Mais, pour les historiens, cette ville est née en 1539 lorsque François I<sup>er</sup> promulga l'un des textes majeurs de l'ancienne législation française : l'*ordonnance de Villers-Cotterêts*. Préparé par le chancelier Guillaume Poyet (1473-1548), ce texte, appelé aussi *ordonnance Guillemine*, impose l'usage du français dans les documents administratifs (jugements des tribunaux, actes notariés) en remplacement du latin.

Le français, devenu langue officielle, constituera un puissant instrument d'unification du pays. Bientôt les littérateurs s'en emparent. Afin de "donner des règles

certaines à notre langue et la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences", Richelieu crée l'Académie française en 1635. Vaugelas, qui en dirige les travaux, publie en 1647 des *Remarques sur la langue française* et, réagissant contre les "latinisants", prône l'usage fondé sur le bon goût de la Cour et de la ville. Mais, en province, on continue d'employer les patois issus du latin. Il faudra attendre la Révolution pour que l'on décide "le prompt établissement d'un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements où les habitants sont dans l'habitude de s'exprimer dans une langue étrangère".

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les lois de Jules Ferry organisant l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque font reculer les parlers locaux.

Enfin, en 1986 sont créés des commissions ministérielles de terminologie pour l'enrichissement du vocabulaire français et un secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé de la francophonie. Celui-ci sera transformé en 1988 en ministère délégué, rattaché cette fois-ci au ministère des Affaires étrangères. En 1989, on célébrera, en France et dans tous les pays francophones, le 450<sup>e</sup> anniversaire de l'*ordonnance de Villers-Cotterêts*.